

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
27 avril 2004

Original: français

**Lettre datée du 26 avril 2004, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de la République démocratique du Congo
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'exprimer à l'endroit de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) toute la reconnaissance de la République pour les efforts inlassables que celle-ci déploie en vue du retour de la paix dans la région des Grands Lacs, en général, et en République démocratique du Congo, en particulier.

Mon gouvernement, qui souhaite attirer toute l'attention du Conseil de sécurité sur la situation qui prévaut dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, ainsi qu'à la frontière avec le Rwanda, sait gré à la MONUC d'avoir confirmé, ce 21 avril 2004, la présence continue des troupes des forces de défense rwandaises (FDR/armée régulière rwandaise) sur le territoire de la République démocratique du Congo, confortant ainsi les multiples allégations, désormais fondées, de la population des provinces avoisinantes de la République rwandaise, ainsi que celles du Gouvernement au sujet de cette présence continue, en violation flagrante de tous les accords et actes d'engagement signés entre les Gouvernements de mon pays et du Rwanda. Il saisit également cette occasion pour remercier la MONUC de l'objectivité qu'elle porte à l'examen de la situation entre la République démocratique du Congo et le Rwanda.

Mon gouvernement se dit conforté d'apprendre de la MONUC qu'elle n'a pas constaté sur le terrain des preuves d'incursions des groupes armés des forces démocratiques pour la libération du Rwanda (FDLR) à partir du territoire congolais tout en étant par contre particulièrement préoccupé par l'information de la MONUC selon laquelle des troupes des FDR ont été aperçues dans la localité de Bunangana, territoire de Rutshuru, dans la province du Nord-Kivu.

Mon gouvernement souhaiterait rappeler au Conseil de sécurité qu'il est respectueux de la déclaration de principes du 25 septembre 2003 sur les relations de bon voisinage, signé lors de la réunion de haut niveau organisée sous les auspices du Secrétaire général des Nations Unies à New York. Conformément à ladite déclaration, mon gouvernement voudrait assurer le Conseil de sécurité qu'il n'est nullement opposé aux concertations de manière permanente avec le Rwanda et, à cet



effet, faire part de toute sa disposition à poursuivre jusqu'à son terme, tant sur le plan bilatéral que sur le plan multilatéral, le processus de normalisation engagé entre nos deux pays en vue de rétablir la confiance et de faire face aux méfiances et suspicions tenaces nées de plusieurs années de guerre d'agression meurtrière menés par des pays voisins, dont le Rwanda.

Mon gouvernement est en effet fermement convaincu des vertus du dialogue, de la concertation permanente et de la recherche des solutions par des voies politiques et diplomatiques, lesquelles devraient constituer le cadre idéal pour la résolution de tout différend qui pourrait naître au cours du processus de normalisation entre nos deux pays.

Par ailleurs, la préoccupation de mon gouvernement se trouve renforcée par la crainte d'un nouveau drame humanitaire qui pourrait encore naître dans les provinces congolaises toujours sous occupation qui ont pourtant déjà énormément souffert et payé un lourd tribut de l'activisme criminel des armées régulières d'occupation, ainsi que celui des groupes armés qui leur sont affiliés, signataires ou non de l'Accord global et inclusif sur la transition en République démocratique du Congo.

C'est la raison pour laquelle mon gouvernement élève la plus vive protestation devant ce regain d'activités, constaté par ailleurs par la MONUC, des troupes de l'armée régulière rwandaise en plein territoire congolais. Cette présence contribue à l'exacerbation de la tension à la frontière commune et risque de saper les fragiles avancées de la paix dans la région des Grands Lacs.

Mon gouvernement souhaiterait informer le Conseil qu'il avait saisi le Secrétaire général des Nations Unies pour la constitution d'une commission d'enquête concernant les derniers événements dans la région. Il réitère cette demande au Conseil de sécurité si l'organe principal des Nations Unies chargé de la paix et de la sécurité internationales le juge encore nécessaire, ceci afin de corroborer le Gouvernement, la population congolaise et la MONUC.

Au regard de ce qui précède, mon gouvernement demande une réunion urgente du Conseil de sécurité afin de :

1. Exiger du Rwanda le strict respect de toutes les résolutions pertinentes du Conseil sur la situation en République démocratique du Congo;
2. Adopter à l'encontre du Gouvernement rwandais, qui démontre encore une fois qu'il est l'unique obstacle au retour de la paix dans la région des Grands Lacs, les mesures coercitives prévues au Chapitre VI de la Charte des Nations Unies;
3. Accélérer la mise en oeuvre et l'application de la résolution 1533 (2004) du 12 mars 2004, plus particulièrement ses paragraphes 10 à 13;
4. Demander au Secrétaire général de bien vouloir rationaliser les travaux préparatoires à la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs en vue de créer toutes les conditions objectives de son plein succès.

Le Conseil voudra par ailleurs prendre connaissance de la communication ci-jointe du Gouvernement faite ce 26 avril 2004 à l'intention des ambassades accréditées à Kinshasa.

Je vous prie de bien vouloir faire circuler la présente, ainsi que son annexe, comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur
Représentant permanent
(*Signé*) Atoki **Ileka**

Annexe à la lettre datée du 26 avril 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République démocratique du Congo auprès de l'Organisation des Nations Unies

De prime abord, je tiens à vous remercier pour avoir répondu à mon invitation de ce jour, dont je dois reconnaître qu'elle vous a prise à pied levé.

Une fois encore, j'ai le regrettable privilège de vous arracher à vos lourdes responsabilités pour vous entretenir, en tant qu'observateurs de première ligne du processus politique en cours tant dans mon pays que dans la sous-région des Grands Lacs, des événements que le gouvernement de transition considère comme étant d'une extrême gravité, au regard des défis qu'il est appelé à relever.

Le 12 avril 2004, le commandant des forces de la MONUC a été saisi des accusations du chef d'état-major de l'armée rwandaise, le général James Kabarebe, selon lesquelles les groupes armés du FDLR ont opéré des incursions en territoire rwandais à partir des provinces du Nord et Sud-Kivu, principalement à Gilorongo le 7 avril, Gisenyi le 8 avril et Ruhengeri le 9 avril.

Ces allégations ont suscité la surprise du Gouvernement congolais dans la mesure où elles interviennent plusieurs jours après les faits, et pourtant une délégation de haut rang de la République démocratique du Congo a séjourné à Kigali jusqu'au 8 avril 2004 dans le cadre des manifestations commémoratives du génocide de 1994 et n'a jamais été informée desdites attaques par les autorités rwandaises.

Suite à ces allégations, la MONUC a été amenée à intensifier ses opérations de vérification dans les provinces concernées, mais n'a pas confirmé à ce jour la véracité desdites incursions.

Bien au contraire, le 24 avril du mois en cours, le Gouvernement congolais a été informé à travers un communiqué de presse de la MONUC de la présence sur le territoire congolais des bataillons des forces de défense du Rwanda (FDR/armée régulière rwandaise) auxquels ses troupes ont été confrontées précisément dans les environs de la localité frontalière de Bunangaga, territoire de Rutshuru, dans la province du Nord-Kivu, et qui les ont forcées à se retirer.

Dès sa mise en place le 30 juin 2003, le gouvernement de transition a inscrit la normalisation des relations avec ses voisins, comme une de ses priorités, aux côtés d'autres défis tout aussi majeurs comme la réunification du territoire national, la création d'une armée et d'une police nationales intégrées et restructurées, la neutralisation des groupes armés et tant d'autres.

À maintes reprises, nous avons réaffirmé notre engagement à conduire à son terme le processus de normalisation entamé avec nos voisins, plus particulièrement ceux qui étaient directement impliqués dans la crise congolaise, comme le Rwanda et l'Ouganda.

À maintes reprises aussi, nous avons fourni des preuves de cet engagement à briser le climat de méfiance et de suspicion né de cinq ans de ressentiments mutuels, pour déboucher sur des relations apaisées et mutuellement avantageuses.

Je citerais à titre d'exemple la présence à Kigali d'une forte délégation congolaise à l'occasion de l'investiture du Président de la République du Rwanda, M. Paul Kagame, la visite de travail à Kinshasa de mon homologue rwandais, M. Charles Murigande, la visite à Kigali du Ministre congolais de la coopération régionale, M. Mbusa Nyamwisi, et, tout récemment, la présence à Kigali d'une forte délégation congolaise conduite par le Vice-Président de la République chargé de la commission politique, défense et sécurité, M. Ruberwa, à l'occasion de la commémoration du dixième anniversaire du génocide, le 7 avril 2004.

Je ne saurais passer sous silence les multiples contacts téléphoniques que j'ai toujours maintenus avec les autorités rwandaises, chaque fois que le besoin s'est fait sentir.

Je voudrais vous rappeler ici qu'en marge de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale de l'ONU à New York, notre pays a adhéré, aux côtés du Rwanda, de l'Ouganda et des autres pays concernés, à la Déclaration de principes sur les relations de bon voisinage du 25 septembre 2003, à l'initiative du Secrétaire général des Nations Unies.

Cette déclaration de principes avait été réaffirmée et renforcée lors du Sommet de Pretoria du 27 novembre 2003, au cours duquel les deux parties s'étaient engagées à oeuvrer de concert en vue du rétablissement des relations de bon voisinage et de coopération pacifique entre les deux pays.

Lors de notre récent passage à Kigali, du 6 au 8 avril dernier, nous avons convenu avec notre homologue rwandais que des experts des deux pays devaient se retrouver dans les meilleurs délais pour préparer tous les dossiers pendents à soumettre à la prochaine réunion au niveau ministériel. Parmi ces dossiers figuraient en bonne place les modalités pratiques de sécurisation de nos frontières respectives avec l'aide de la communauté internationale, à travers la MONUC.

Tout récemment, le Gouvernement congolais a accueilli, avec espoir et une grande satisfaction, la tenue au début du mois de mai à Washington d'une réunion ministérielle tripartite entre la République démocratique du Congo, le Rwanda et l'Ouganda.

Ces assises devraient constituer pour nous une occasion propice de donner un coup d'accélérateur au processus de normalisation en cours, et d'impliquer encore un peu plus la communauté internationale dans la résolution des problèmes qui se posent au niveau de notre sous-région.

Comme vous le constatez, c'est au moment où notre gouvernement se trouve résolument engagé dans cette voie de la paix et de la restauration de la confiance entre les pays de la sous-région, et entre le Rwanda et la République démocratique du Congo en particulier, que nous apprenons le retour des troupes rwandaises sur notre territoire, tel qu'attesté par la MONUC.

Pour le gouvernement de transition, la présence de ces troupes à l'est du territoire congolais est une violation flagrante par le Gouvernement du Rwanda des engagements librement souscrits par nos deux pays.

Celle-ci constitue à nos yeux un acte d'une extrême gravité, susceptible de fragiliser le processus de normalisation en cours entre nos deux pays, et d'entamer largement la confiance du peuple congolais quant à la capacité et à la volonté des

autorités rwandaises de restaurer les liens de confiance et de coexistence pacifique qui existaient jadis entre nos deux peuples.

Au regard de ce qui précède, le Gouvernement congolais élève une vive protestation contre ce qu'il considère comme une violation flagrante de son intégrité territoriale par le Rwanda.

Face à ce qui passe pour une menace réelle contre l'intégrité de son territoire, le Gouvernement congolais a instruit son Représentant permanent auprès des Nations Unies de demander la convocation immédiate d'une réunion urgente du Conseil de sécurité de l'ONU afin de :

1. Exiger du Rwanda le retrait immédiat et inconditionnel de ses troupes du territoire congolais;

2. Demander à celui-ci le strict respect de ses engagements librement souscrits

, à commencer par la Déclaration de principes du 25 septembre 2003 sous les auspices du Secrétaire général de l'ONU et les résolutions du Sommet de Pretoria du 27 novembre 2003;

3. Exiger du Rwanda le strict respect de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sur la situation en République démocratique du Congo;

4. Prendre à l'encontre du Gouvernement rwandais les mesures coercitives prévues au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies;

5. Accélérer la mise en oeuvre et l'application de la résolution 1533 (2004) du 12 mars 2004, plus particulièrement ses paragraphes 10 à 13.

Le Gouvernement congolais tient cependant à préciser qu'en dépit de ce qui apparaît comme une volonté des autorités rwandaises de saboter les efforts de normalisation en cours, il reste fidèle à son engagement à privilégier les voies du dialogue et de la concertation dans la résolution des différends qui peuvent apparaître entre les deux pays, sous la garantie de la communauté internationale.
